

MAIRIE



St-Germain-sur-Rhône

74910

Saint-Germain-sur-Rhône, le 10 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année à cette période, je souhaite vous faire part d'un petit rappel relatif à l'arrivée des beaux jours, propices aux nuisances sonores en tous genres : vrombissements de moteurs, aboiements intempestifs (surtout en votre absence de la maison), musique trop forte, exclamations aux abords des piscines etc...

Nuisances de voisinage dues au bruit à l'occasion de manifestations privées:

J'ai pris un arrêté en date du 08 juillet 2015 rappelant à tous les Saint-Germinoises, entre 23 heures et 7 heures du matin, de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, par exemple par des conversations à voix forte, par l'utilisation d'appareils audiovisuels et d'instruments de musique, ainsi que par la pratique d'activités ou de jeux bruyants.

Bruits d'animaux :

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

De même, les propriétaires doivent s'assurer que leurs chiens laissés dans l'enclos ne causent pas de nuisances sonores, en leur absence du domicile.

Bruits liés au bricolage et/ou au jardinage :

Les travaux, notamment de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Je vous prie donc de bien vouloir être attentifs à la tranquillité de votre entourage, afin de conserver ou rétablir vos relations de bon voisinage. Dans l'intérêt de tous, je préfère la prévention à la répression, et vous demande donc de respecter scrupuleusement les horaires ainsi que la quiétude de vos voisins.

Je compte vivement sur votre civisme dans tous les domaines et vous remercie de votre compréhension, pour le bien-être de tous.

Le Maire,
Alain LAMBERT